

COMMISSION DE LA SANTE  
PUBLIQUE, DE  
L'ENVIRONNEMENT ET DU  
RENOUVEAU DE LA SOCIETE

COMMISSIE VOOR DE  
VOLKSGEZONDHEID, HET  
LEEFMILIEU EN DE  
MAATSCHAPPELIJKE  
HERNIEUWING

du

van

MARDI 20 MARS 2007

DINSDAG 20 MAART 2007

Après-midi

Namiddag

Le développement des questions et interpellations commence à 16.09 heures. La réunion est présidée par M. Yvan Mayeur.

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 16.09 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer Yvan Mayeur.

**01** **Vraag van de heer Luc Goutry aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "de toepassing van de onderhoudsplicht" (nr. 13966)**

**01** **Question de M. Luc Goutry au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "la mise en oeuvre de l'obligation alimentaire" (n° 13966)**

**01.01** **Luc Goutry** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, de wet bepaalt dat elke gemeente voor zichzelf moet beslissen of ze via haar OCMW de onderhoudsplicht al dan niet laat toepassen. Graag vernam ik van u hoeveel gemeenten, per Gewest, tot nu toe beslisten om de onderhoudsplicht af te schaffen. Ik vraag u een opsomming bij naam van de Vlaamse gemeenten die de onderhoudsplicht hebben afgeschaft, de manier waarop dit bij afschaffing door de gemeenten moet gemeld worden en aan wie deze melding dient te gebeuren.

**01.02** **Minister Christian Dupont**: Mijnheer de voorzitter, mijnheer Goutry, uit het recent gevoerde onderzoek van de universiteiten van Luik en Antwerpen blijkt dat van de 360 ondervraagde OCMW's van het hele land, 20 OCMW's zijn overgegaan tot de volledige afschaffing van de onderhoudsplicht. Daarvan zijn er 18 in Vlaanderen, 1 in Brussel en 1 in Wallonië.

U zult met mij vaststellen dat het hier vooralsnog om een zeer marginaal fenomeen gaat. Zowel in Vlaanderen als in Wallonië is de meerderheid van de ondervraagde OCMW's van oordeel dat de onderhoudsplicht behouden moet blijven en dat er slechts een beroep moet worden gedaan op de collectieve solidariteit wanneer er geen andere mogelijkheden bestaan.

De uitgevoerde studie is niet nominatief. Ik kan de namen van de betrokken OCMW's dus niet meedelen.

Wat de manier betreft waarop de melding moet worden gedaan, bepaalt de wet dat er een akkoord van de gemeenten moet zijn. De beslissing tot afschaffing moet dus door de gemeenteraad te worden goedgekeurd.

Ik kan u ook meedelen dat de inspectiediensten van de POD Maatschappelijke Integratie tijdens een controle de dossiers kunnen opvragen waarin een beroep kan worden gedaan op de onderhoudsplicht, zoals zij dat kunnen voor elk ander sociaal dossier. Indien blijkt dat er niet wordt teruggevorderd, zal de legaliteit van de beslissing van het OCMW zelf en vervolgens van het expliciet akkoord van de gemeente worden gecontroleerd. Alzo houdt de federale overheid een zicht op deze problematiek en op de naleving van de regels door de OCMW's.

**01.03** **Luc Goutry** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, ik dank de minister voor zijn antwoord.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

**02** **Vraag van de heer Mark Verhaegen aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "het verlaagd btw-tarief voor afbraak en heropbouw van woningen in stadsgebieden" (nr. 13984)**

**02** **Question de M. Mark Verhaegen au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "le taux de TVA réduit pour la démolition et la reconstruction d'habitations en zone urbaine" (n° 13984)**

**02.01** **Mark Verhaegen** (CD&V): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, in de programmawet van december vorig jaar werd in tabel A van de bijlage bij KB 20 van 20 juli 1970 tot vaststelling van de tarieven van de btw en tot de indeling van de goederen en diensten bij die tarieven, een nieuwe rubriek 37 gevoegd die voorziet in een verlaagd tarief van 6% voor werken in onroerende staat die tot voorwerp hebben de afbraak en daarmee gepaard gaande heropbouw van een woning. Het voordeel van het verlaagd tarief is uiteraard onderworpen aan een aantal te vervullen voorwaarden. Zo moet het gaan om handelingen die betrekking hebben op de woning die na uitvoering van de werken hetzij uitsluitend, hetzij hoofdzakelijk als privéwoning wordt gebruikt. Voorts moet de handeling verstrekt en gefactureerd worden door een geregistreerd aannemer en dient de bouwheer bij de controlekamer van de belasting op de toegevoegde waarde van het ambtsgebied waar het gebouw gelegen is, een verklaring in te dienen. Last but not least, de handelingen dienen betrekking te hebben op een woning gelegen in een van de stadsgebieden, zoals bepaald door de bevoegde overheid van de grote steden, opgesomd in de betrokken KB's ter uitvoering van artikel 3 van de wet van 17 juli 2000 tot bepaling van de voorwaarden waaronder plaatselijke overheden financiële bijstand kunnen genieten van de Staat in het kader van het stedelijk beleid.

De afbakening van die stadsgebieden vindt onder meer zijn oorsprong in het lenteprogramma "Wie werkt, wint" dat werd goedgekeurd op de Ministerraad van 17 maart 2000. Dit programma had tot doel steden te ondersteunen bij het uitvoeren van door de federale Staat gestelde taken inzake maatschappelijke integratie, tewerkstelling, bestrijding van stedelijke criminaliteit en projecten onder de bevoegdheid van de Regie der Gebouwen. De afbakening gebeurde op basis van de volgende criteria: inwonersaantal, al of niet behoren tot een stadsgewest, aantal inwoners met bestaansminimum en tewerkgestelden ten opzichte van het regionaal gemiddelde. Door terug te grijpen naar voornoemde afbakeningscriteria vallen heel wat steden uit de boot, ondanks het feit dat ze intussen bijvoorbeeld Vlaamse centrumstad zijn geworden. Turnhout is hiervan een illustrerend voorbeeld.

Graag had ik dan ook van de minister antwoord gekregen op twee vragen. Komt er een actualisering van de afbakening van de plaatselijke overheden die financiële bijstand kunnen genieten van de Staat in het kader van het stedelijk beleid met het oog op de invoering van het verlaagd btw-tarief? Indien ja, zal dan te dien einde ook rekening gehouden worden met het gegeven dat een stad intussen wordt aangemerkt als bijvoorbeeld een Vlaamse centrumstad?

**02.02** **Minister Christian Dupont**: Mijnheer Verhaegen, in het door u geciteerde artikel uit de programmawet van december 2006 wordt uitdrukkelijk de link gelegd met de steden die in het raam van de wet van 17 juli 2000 een financiële ondersteuning genieten, zoals bepaald is in artikel 3 van die wet. In het koninklijk besluit dat de uitvoering regelt, worden 32 steden genoemd. Wij lezen het artikel uit de programmawet inderdaad op de manier die inhoudt dat alle 32 steden die opgenomen zijn in het koninklijk besluit van 12 augustus 2000 binnen het toepassingsgebied van de bepaling vallen.

Voor de duidelijkheid: het gaat hier om een fiscale maatregel, waarvan het toepassingsgebied behoort tot de bevoegdheid van de minister van Financiën. Een uitspraak over de eventuele uitbreiding hangt van zijn oordeel af. Derhalve kan ik niet hypothetisch antwoorden op uw tweede vraag.

Samengevat, om duidelijk te zijn: het gaat zeker om de 32 steden die genoemd zijn in het koninklijk besluit van 12 augustus 2000. Inzake een eventuele uitbreiding moet u een vraag stellen aan mijn collega van Financiën.

**02.03** **Mark Verhaegen** (CD&V): Ik dank u voor uw antwoord, mijnheer de minister. Inderdaad, het gaat om die 32 steden. De Kempen is een grote regio. Turnhout is het centrum van de Kempen, maar is daar blijkbaar niet bij. Ik heb evenwel begrepen dat de vraag het beste gesteld wordt aan uw collega van

Financiën. Is dat in enkele woorden uw antwoord? Dan moet ik verder op pad met mijn vraag.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**03** Questions jointes de

- M. Melchior Wathelet au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "la liquidation de subvention du revenu d'intégration sociale de la commune de Dison" (n° 14083)

- M. Yvan Mayeur au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "le retard dans les paiements des subsides aux CPAS en revenu d'intégration sociale et en aide sociale" (n° 14193)

- M. Olivier Chastel au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "le remboursement aux CPAS des montants du revenu d'intégration" (n° 14472)

**03** Samengevoegde vragen van

- de heer Melchior Wathelet aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "de betaling van de subsidie voor het leefloon aan de gemeente Dison" (nr. 14083)

- de heer Yvan Mayeur aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "de achterstallige betalingen van subsidies aan de OCMW's inzake leefloon en maatschappelijke dienstverlening" (nr. 14193)

- de heer Olivier Chastel aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "de terugbetaling aan de OCMW's van de leefloonbedragen" (nr. 14472)

**03.01** Yvan Mayeur (PS): (de son banc de président) MM. Wathelet et Chastel sont absents. Néanmoins, je voudrais poser ma question.

Je vais actualiser ma question car, depuis mi-février, les choses ont encore évolué. Dans le document écrit qui vous a peut-être été transmis, je rappelle que la Banque-Carrefour de la sécurité sociale comprend le droit à l'intégration sociale.

Désormais, la logique est beaucoup plus performante en matière de rentrée des données des CPAS, de contrôle et de validation de celles-ci et de remboursement et de prise en charge par l'État des sommes dues aux CPAS. Le système est plus intéressant. Il faut saluer ce qui a été fait par le gouvernement en la matière, dans la mesure où l'on abandonne le système des avances pour un système de paiement beaucoup plus régulier.

Cela fonctionne, sauf que nous sommes bloqués depuis le mois d'octobre en ce qui concerne la loi de 1965 et depuis le mois de décembre en ce qui concerne les revenus d'intégration sociale.

Je ne voulais pas entrer dans les détails et communiquer les totaux mais je vais tout de même le faire. En ce qui concerne le CPAS de la ville de Bruxelles, qui aide 30% de la population bruxelloise, pour le revenu d'intégration sociale, les mois de décembre et janvier représenteraient deux fois 1,7 million d'euros. En ce qui concerne la loi de 1965, pour octobre: 2 millions; novembre: 1,6 million; décembre: 1,2 million et janvier: 1,8 million d'euros.

Cela signifie qu'une somme de 10 millions d'euros est due au CPAS de la ville de Bruxelles!

Cette situation a amené ce CPAS à emprunter pour pouvoir honorer ses échéances. Ce n'est pas logique. Je comprends que le gouvernement ait décidé la politique de l'ancre en matière budgétaire mais, à ce point, cela devient insupportable et impraticable. Le CPAS de Bruxelles va se retrouver avec des problèmes de liquidités dès la fin de ce mois.

Si mes collègues posaient la même question, c'est que, probablement, certainement même, le problème se pose aussi dans d'autres grandes villes.

Je suis donc inquiet, même si je salue ce qui est fait. La technique mise au point est intéressante et satisfaisante pour l'État comme pour les administrations locales. Pourvu que cela fonctionne. La situation est

difficile à gérer pour les receveurs des administrations locales.

Pouvez-vous apporter une réponse ou des éléments de réponse qui seraient de nature à rassurer les CPAS?

**03.02 Christian Dupont**, ministre: Monsieur le président, cher collègue, je reconnais qu'il y a eu des retards dans le remboursement des états mensuels en fin d'année. Ce retard est dû à la conjonction de deux événements. Le premier, c'est le transfert des services budgétaires du SPF Sécurité sociale vers notre SPP Intégration sociale qui, comme tout transfert d'une administration vers une autre, ne s'est pas déroulé dans une coordination parfaite. On a donc dû procéder à un transfert de méthodologie, de compétences et de personnel et on ne peut pas dire que cela se soit passé sans aucun problème.

En outre, nous avons été confrontés non pas au problème de l'ancre, mais au fait qu'à partir d'un certain moment dans l'année, on stoppe les engagements parce qu'on veut voir si on bouclera le budget annuel. Cela n'a rien à voir avec l'ancre. Cela se passe vers le 7, 8 ou 9 décembre.

Par ailleurs, comme vous l'avez dit justement, sur l'année 2006, on a récupéré un énorme retard en matière de loi de 1965. En effet, on avait cumulé 1.591 mois de retard dans l'introduction des dossiers. Or, en matière de traitement administratif des dossiers - car chacun peut convenir qu'il y ait du retard en matière de paiement -, on est arrivé à zéro mois de retard, fin 2006.

Maintenant que la méthodologie a été transférée, ainsi que les gens, d'un ministère à l'autre, les délais sont respectés tant par les CPAS que par nous. On peut dire que la situation est réglée.

Déjà actuellement, les remboursements sont réduits à une moyenne de huit semaines.

J'en arrive à la situation du CPAS de Bruxelles. Il semblerait que, dans le cadre de la loi du droit à l'intégration sociale, les états mensuels des mois de septembre et octobre de respectivement 1,695 million d'euros et 1,798 million d'euros ont été liquidés en février 2007 ainsi que les états mensuels des mois d'août: 1,513 million d'euros et septembre dans le cadre de la loi de 1965.

Seront liquidés en mars les états mensuels de novembre 2006 pour un montant de 1.816.519 euros dans le cadre de la loi sur le revenu d'intégration et du mois d'octobre dans le cadre de la loi de 1965, soit un montant de 2.128.477 euros.

L'introduction des dossiers pour le revenu d'intégration via la Banque-Carrefour est réalisée et acquise. Quant à la loi de 1965, il me semble que nous commençons en mars ou avril 2007. Il est donc normal que nous soyons toujours dans le 'trend' habituel avec, malheureusement, le retard habituel.

Globalement, nous pouvons être optimistes pour l'avenir, en tout cas pour le RIS. Nous espérons tous que cela marchera aussi bien pour la loi de 1965. Comme je l'ai dit, il y a eu du retard lié à la conjugaison de deux facteurs: d'une part, le transfert d'un service d'un ministère vers l'autre et, d'autre part, nos services ont dû récupérer un énorme retard. Les CPAS, étant contraints par un délai de forclusion, n'ont cessé d'introduire les demandes. Nous avons donc dû travailler beaucoup plus. Fin décembre 2006, nous étions à jour, si ce n'est pour les paiements où il y a eu quelques problèmes.

**03.03 Yvan Mayeur (PS)**: Monsieur le ministre, nous sommes donc obligés de recourir à l'emprunt.

**03.04 Christian Dupont**, ministre: Cela devrait être réglé en mars.

**03.05 Yvan Mayeur (PS)**: Nous devons recourir à l'emprunt sauf si c'est réglé d'ici la fin du mois de mars, bien que nous ayons des paiements à effectuer fin mars. De fait, tous les CPAS doivent verser les allocations sociales aux gens.

*Het incident is gesloten.  
L'incident est clos.*

De **voorzitter**: Mevrouw Meeus is niet aanwezig.

**04 Vraag van mevrouw Dalila Douifi aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke**

**Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "de opvolging van de aangekondigde maatregelen ter bestrijding van de bedelarij, in het bijzonder in aanwezigheid van zuigelingen en baby's" (nr. 14211)**

**04** Question de Mme Dalila Douifi au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "le suivi des mesures annoncées dans le cadre de la lutte contre la mendicité, en particulier en présence de nourrissons et de bébés" (n° 14211)

**04.01** Dalila Douifi (sp.a-spirit): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ik kom graag terug op de problematiek. Ongeveer een jaar geleden hebben wij nogal uitgebreid daarover van gedachten kunnen wisselen in de commissie. Samen met u was ik zeer verheugd over de maatregelen die u toen hebt aangekondigd.

Het betrof drie belangrijke maatregelen. Ten eerste, de problematiek zou worden opgenomen in de werkzaamheden van de werkgroep Daklozen en Mensen zonder Papieren, die in het kader van de interministeriële conferentie Stedenbeleid en Huisvesting is opgericht. Ten tweede, u zou initiatieven nemen die erop gericht zijn drempels voor schoolparticipatie af te bouwen, ze te promoten en te ondersteunen. Ten derde - en dit is heel belangrijk -, een twaalfal interculturele bemiddelaars zou in de vijf grootste steden in het netwerk van hulpverlening worden ingeschakeld om het contact met personen met een andere culturele achtergrond uit te bouwen en hun binnen een op vertrouwen gebaseerde relatie alternatieven voor het bedelen aan te bieden.

Mijnheer de minister, mijn vragen zijn simpel. Wat is de stand van zaken van de aangekondigde maatregelen? Hoe ziet u de evolutie? Zijn de financiële middelen voor de inschakeling van de interculturele medewerkers in de vijf grote steden verworven en wanneer zullen ze worden geïmplementeerd?

**04.02** Minister **Christian Dupont**: Mijnheer de voorzitter, mevrouw Douifi, ik dank u voor de aandacht die u schenkt aan deze problematiek.

Ik kan u meteen geruststellen. Het project wordt nog steeds op een actieve manier opgevolgd en uitgewerkt. Van in het begin is er gekozen voor een sterk onderbouwd project ingebed in netwerken, met actoren die op het terrein actief zijn en met financiële middelen die een werking op middellange termijn kunnen garanderen.

Ik kom aan de contacten met de actoren. Er zijn geregeld contacten met de OCMW's en met vertegenwoordigers uit het werkveld. Het is de bedoeling dat er naast een stuurgroep waarin de deelnemende partners zitten ook een begeleidingscomité komt voor methodologische begeleiding. Daarin zullen alle actoren van het werkveld vertegenwoordigd zijn, zoals onderwijs, bijzondere jeugdzorg en de academische wereld.

Het meest dringende is momenteel het verzekeren van een solide financiële basis. De bedoeling is dat de participerende OCMW's elk over twee personeelsleden kunnen beschikken voor de uitvoering van het project. De financiering zal komen uit de fondsen van de sociale maribel. De besluitvorming binnen de participerende OCMW's om in dit systeem mee te stappen is momenteel lopende. De middelen bedragen ongeveer 27.000 per post per jaar en dat voor een periode van drie jaar. De bijkomende loonkosten worden door de OCMW's gedragen.

Dat is de stand van zaken.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

**05** Question de Mme Colette Burgeon au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "la mise en oeuvre du Plan d'action national contre la fracture numérique" (n° 14571)

**05** Vraag van mevrouw Colette Burgeon aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "de uitvoering van het Nationaal actieplan tegen de digitale kloof" (nr. 14571)

**05.01** Colette Burgeon (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, du 16 au 23 mars a lieu la 7<sup>ème</sup> édition de la Fête de l'internet dont le but est de familiariser le grand public à l'usage d'internet et contribuer ainsi à la réduction de la fracture numérique.

En décembre 2003, lors du sommet mondial sur la société de l'information de Genève, la Belgique a pris l'engagement d'adopter un Plan d'action national contre la fracture numérique. Ce Plan d'action national a finalement été adopté le 12 octobre 2005 lors de la Conférence interministérielle "Intégration dans la société". L'objectif de ce plan était de réduire d'un tiers la fracture numérique à l'horizon 2010.

Le Plan comporte plusieurs axes: la sensibilisation à l'information délivrée par internet, l'acquisition de matériel par les ménages belges, la création d'un nombre suffisant d'espaces publics numériques et la formation aux compétences de base pour les citoyens éprouvant des difficultés.

En juin dernier, la Belgique a confirmé son engagement en s'inscrivant dans la stratégie "e-2010" du développement de l'économie numérique. Il s'agit notamment, d'ici 2010, de réduire de moitié le nombre de personnes n'utilisant pas internet dans les groupes menacés par l'"e-exclusion".

Monsieur le ministre, il était prévu que le gouvernement fédéral et les entités fédérées conçoivent et réalisent un baromètre précis afin d'offrir une information fine sur les aspects qualitatifs et quantitatifs de la fracture numérique, ce baromètre devant être réactualisé annuellement.

Le modèle statistique permettant de recueillir, trier et analyser les informations recueillies est-il opérationnel?  
Si oui, quelles sont les tendances qui apparaissent pour l'année 2006?  
Si non, quand ce baromètre sera-t-il opérationnel?

Le gouvernement fédéral avait décidé de prolonger l'opération "Package internet pour tous" du 31 décembre 2006 jusqu'au 18 avril 2007.

Quel bilan tirez-vous de cette opération alors qu'elle touche à sa fin?  
Quelles actions envisagez-vous à l'avenir?

Je vous remercie.

**05.02 Christian Dupont**, ministre: Madame Burgeon, dans le cadre du Plan national de lutte contre la fracture numérique, de l'Eurobaromètre et de l'enquête annuelle sur les forces de travail, l'Institut national des statistiques (INS) a présenté à la fin 2006 plusieurs indicateurs relatifs à la fracture numérique.

Mon administration, le SPP Intégration sociale, travaille aujourd'hui en concertation étroite avec l'INS afin d'affiner et de compléter ces indicateurs et d'en faire un baromètre aussi qu'exhaustif que possible du Plan national de lutte contre la fracture numérique.

Les tendances qui apparaissent pour 2006 sont les suivantes: 1,9 million de Belges n'ont jamais utilisé d'ordinateur, soit près d'une personne sur cinq; 2,6 millions n'ont jamais navigué sur internet. Ces premiers chiffres ne sont guère rassurants. De plus, la fracture numérique concerne surtout la population inactive: 40% des chômeurs et deux tiers des personnes de plus de 55 ans n'ont jamais utilisé internet. Enfin, un utilisateur sur cinq pratique le commerce électronique ou a recours à l'administration en ligne.

Le pack "Internet pour tous", lancé à l'initiative de mes collègues de l'Informatisation de l'État, Peter Vanvelthoven, et des Finances, Didier Reynders, vise à favoriser l'obtention par tous les ménages, sans exception, d'un ordinateur connecté à internet. Le pack, composé d'un ordinateur et d'une connexion internet, valable un an, est apparu dans les canaux de distribution traditionnels depuis le deuxième trimestre de l'année 2006.

Le secteur privé consacre des efforts financiers importants à l'offre de ce pack. Quant à l'État fédéral, il participe à l'opération au travers d'un crédit d'impôt équivalent à la TVA sur le prix d'achat du pack.

Pour ma part, sachant que tout le monde ne paie pas d'impôt, et que le prix de 850 euros reste élevé, j'ai obtenu qu'un volet social complémentaire y soit ajouté, permettant à tous les publics des CPAS dans l'impossibilité d'avancer une somme forfaitaire importante et ne remplissant pas de déclaration fiscale, de bénéficier d'une intervention directe équivalente au crédit d'impôt de l'ordre de 175 euros maximum - c'est-à-dire sans attendre un éventuel et hypothétique, voire inexistant, crédit d'impôt.

J'ai réservé un budget à cet effet, s'élevant à 500.000 euros, afin que les CPAS se chargent de cette mission

destinée à un public précarisé.

Ce pack "Internet pour tous" n'est qu'une action concrète parmi les 28 sur lesquelles tous les gouvernements du pays se sont accordés en octobre 2005, lors de l'adoption du Plan national de lutte contre la fracture numérique, que je coordonne avec mon collègue Vanvelthoven. Ce plan propose une action globale axée sur trois piliers: il ne s'agit pas seulement de faciliter l'acquisition d'un ordinateur personnel, mais d'abord de sensibiliser nos concitoyens à l'intérêt - vital pour nombre d'entre eux - de maîtriser l'outil. Nous privilégions les espaces publics numériques et collectifs - au nombre de 370 au niveau fédéral, mais il en existe sans doute aussi au niveau régional. Il s'agit donc de faciliter l'accès, mais aussi de favoriser la formation.

On travaille sur la sensibilisation, sur l'accès – et sur l'accès collectif en priorité – et sur la formation. On travaille également maintenant sur le prix de la connexion à internet et sur le reconditionnement des ordinateurs de la fonction publique. Le gouvernement a pris la décision de les reconditionner tous. Ces ordinateurs sont déjà vendus dans certaines filières de commerce équitable – pas encore les nôtres mais ceux de la Commission européenne par exemple – pour 150 ou 200 euros alors qu'ils ont au plus trois ans d'âge. Le mien, qui avait sept ans, ils n'ont pas voulu le recycler: trop vieux! Il y a là des pistes à suivre: il faut sensibiliser, il faut former, il faut expliquer.

Nous trouvons qu'il faut le faire collectivement: j'ai vu de très beaux exemples d'espaces publics numériques où des personnes très précarisées maîtrisaient l'outil. Et puis, il faut passer à l'ordinateur personnel, à un ordinateur récent moins cher mais revu, remis en ordre, qui n'est pas un instrument de seconde zone n'ayant fait l'objet d'aucun soin.

**05.03 Colette Burgeon (PS):** Monsieur le ministre, je suis contente de vous avoir interrogé car cela m'a permis d'apprendre beaucoup de choses.

Cela dit, il s'agit toujours d'un problème d'information. Il faut prévenir les gens de l'existence de ce plan. En effet, si les parlementaires ne disposent pas de toutes les informations, je ne suis pas certaine que les personnes isolées en savent plus. Ne pourrait-on pas, monsieur le ministre, transmettre l'information notamment aux CPAS, quitte à prévoir une publicité? Les services publics fédéraux agissent parfois de la sorte pour expliquer certaines mesures.

Vous dites que l'on ne peut faire de publicité en faveur du commerce équitable. Pour ma part, je ne suis pas de cet avis. Selon moi, les gens seraient un peu moins récalcitrants s'ils savaient qu'ils peuvent acquérir un ordinateur d'occasion pour 200 à 350 euros.

**05.04 Christian Dupont, ministre:** Il est question ici d'Oxfam mais il existe d'autres filières. En tout cas, celle-là fonctionne très bien.

Le **président:** En tant qu'ancien employé d'Oxfam, je peux dire que les choses y fonctionnent mieux.

**05.05 Colette Burgeon (PS):** Au niveau des ordinateurs aussi?

Le **président:** Oui.

**05.06 Christian Dupont, ministre:** Les caves sont pleines d'ordinateurs de ce type qui sont prêts à être reconditionnés. Il ne faut donc pas dire qu'il n'y en a pas.

**05.07 Colette Burgeon (PS):** On les reconditionne donc au fur et à mesure de la demande?

**05.08 Christian Dupont, ministre:** Bien sûr.

La Commission européenne en a en stock. Et c'est également notre cas. Le problème réside dans le fait que toute propriété de l'État qui est désaffectée doit théoriquement aller aux Domaines. Il faut donc régler le problème légal. Mais le gouvernement a pris la décision de recycler ces ordinateurs et de désigner un opérateur de recyclage. En effet, c'est un métier et des vérifications doivent être effectuées avant la remise des machines aux utilisateurs.

**05.09 Colette Burgeon (PS):** L'important n'est pas de donner un ordinateur, il faut aussi prévoir un encadrement. N'importe qui peut avoir un ordinateur. Sans formation ou mode d'emploi, ne serait-ce que

pour créer une adresse e-mail, cela ne sert pas à grand-chose.

Cela dit, cette opération est-elle uniquement destinée aux personnes à titre individuel ou est-elle également destinée à des associations comme l'ONE, par exemple?

**05.10 Christian Dupont**, ministre: Un jour, je me suis lassé d'entendre certaines écoles de ma commune se plaindre de ne pas avoir d'ordinateur. Je les ai donc invitées à aller en acheter chez Oxfam.

**05.11 Colette Burgeon** (PS): Et cela a marché?

**05.12 Christian Dupont**, ministre: Évidemment.

**05.13 Colette Burgeon** (PS): Je vous remercie, monsieur le ministre. Vos réponses me réjouissent.

*L'incident est clos.*

*Het incident is gesloten.*

**06 Question de Mme Colette Burgeon au ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Égalité des chances sur "un internet social" (n° 14600)**

**06 Vraag van mevrouw Colette Burgeon aan de minister van Ambtenarenzaken, Maatschappelijke Integratie, Grootstedenbeleid en Gelijke Kansen over "een sociaal internet" (nr. 14600)**

**06.01 Colette Burgeon** (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, à plusieurs reprises ces derniers jours, vous vous êtes exprimé en faveur de la mise en place d'un internet social afin de prévenir la fracture numérique.

Les technologies de l'information et de la communication (TIC) occupent en effet une place sans cesse accrue et déterminante, non seulement dans notre société mais également dans la vie quotidienne de tout un chacun. La maîtrise et l'accès aux TIC au meilleur coût sont un enjeu fondamental de la lutte contre la fracture sociale. Or il apparaît que les coûts d'abonnement pour une ligne internet à haut débit de type ADSL sont en moyenne deux fois plus élevés en Belgique (39 euros minimum) qu'en France ou aux Pays-Bas.

Dès lors, mes questions sont les suivantes.

Avec vos collègues de l'Économie et de l'Emploi, vous avez rencontré ce jeudi 8 mars les principaux représentants du secteur des télécommunications afin d'établir les raisons du coût élevé d'internet en Belgique et la manière d'intervenir sur ce coût. Quels sont les résultats de cet entretien?

Vous souhaitez mettre en place un tarif social pour permettre à certaines catégories de la population l'accès à l'internet à haut débit. Lesquelles, à quelles conditions et selon quels mécanismes?

**06.02 Christian Dupont**, ministre: Monsieur le président, madame Burgeon, le 8 mars 2007, nous avons réuni l'ensemble des opérateurs fournisseurs d'accès à internet, l'opérateur historique et les autres, ainsi que les associations pour les consommateurs privés et pour les entreprises, afin que tout ce petit monde se parle. J'ai d'ailleurs eu l'impression que c'était la première fois qu'ils se parlaient réellement.

Ils se sont parlés autour d'une enquête que nous avons fait réaliser par un consultant international absolument indépendant et qui portait effectivement sur le coût de l'internet en Belgique. La première chose que nous souhaitions était de savoir si ce coût était largement supérieur aux autres pays européens. La réponse est mitigée: les prix belges ne figurent pas parmi les plus bas. D'autres pays européens ont également des prix élevés et il est difficile de comparer des situations qui ne sont jamais comparables.

On cite souvent la référence française. La France a d'abord connu une avancée par rapport à la Belgique: le Minitel. Ensuite, un "gap" technologique s'est produit et la France a accusé un retard important pendant des années. Actuellement, elle vient de combler ce retard et même de prendre une certaine avance.

Quelle est la différence entre le marché français et le marché belge? En Belgique, nous couvrons 99,8% du territoire avec la large bande. Ce n'est absolument pas le cas de la France. Comparons des choses égales! En Belgique, nous avons un service "large bande" sur l'ensemble du territoire. En France, certaines villes de

taille moyenne ne sont absolument pas couvertes. Il faut donc se méfier des comparaisons trop hâtives. Je dis cela dans un souci d'honnêteté du débat.

Par ailleurs, il est clair qu'à 39 euros, le prix est trop élevé pour les publics que nous connaissons bien. C'est une des raisons de la fracture numérique. Premièrement, tous ne sont pas sensibilisés au fait qu'ils peuvent utiliser le net. Deuxièmement, tous ne sont pas formés. Troisièmement, tout le monde n'a pas l'accès et enfin, vient la question du prix. J'ai visité dernièrement un "Easy-e-spacE" où j'ai rencontré une personne pensionnée qui m'a dit que tout cela était très bien mais que cela revenait trop cher.

Pour l'instant, nous plaidons pour un tarif particulier, un tarif social, comme cela existe en téléphonie. Le problème réside dans le fait que l'accès à internet ne fait pas partie du service universel. Il faudrait donc qu'une directive l'impose au niveau européen afin que les opérateurs soient engagés par cette directive. Or, il est difficile de le faire au niveau européen car nous nous trouvons dans une situation extrêmement particulière, étant donné que nous couvrons 100% du territoire avec la large bande et que d'autres sont beaucoup moins avancés.

Il n'empêche, je pense que suite à la réunion de la semaine dernière les esprits ont beaucoup évolué par rapport au fait qu'il y avait des efforts à faire. Pour le moment, je m'efforce de concrétiser cette intention avec un certain nombre de partenaires.

Le but est évidemment de faire en sorte que les allocataires sociaux, les pensionnés, les personnes handicapées, bref, tous ceux qui ont droit au tarif social électricité – qui n'est pas toujours le même que le tarif social téléphonie – aient la vraie possibilité de se connecter en évitant un certain nombre de pièges. En effet, certaines offres ne sont pas très chères mais sont limitées dans le temps et une fois que la période est dépassée, on monte alors dans les prix! C'est un peu l'effet carte Visa ou carte Carrefour car le simple fait que la connexion reste ouverte peut entraîner des factures énormes.

Les esprits ont également mûri chez tous les partenaires et d'énormes progrès ont été réalisés depuis la semaine passée en matière de prise de conscience du phénomène par l'ensemble des acteurs. La concrétisation, ce sera autre chose, mais d'énormes progrès ont été faits.

**06.03 Colette Burgeon (PS):** Merci pour vos réponses, monsieur le ministre. Les opérateurs ont beau dire que 99,8% du territoire sont couverts, ce n'est pas l'affaire des gens. Ce qui les intéresse, c'est ce que cela coûte. Il est incohérent que cela ne soit pas reconnu comme un service universel au niveau européen alors qu'on pousse à l'utilisation d'internet et que cela apporte un plus. La Belgique ne pourrait-elle pas faire office de précurseur? Jusqu'au 10 juin, vous serez peut-être un peu plus limité. Cependant, la Belgique pourrait jouer les précurseurs et proposer une idée de directive.

**06.04 Christian Dupont,** ministre: Nous pouvons être des précurseurs et nous pouvons aussi avancer avec les opérateurs. On verra. On ne va pas laisser traîner les choses.

*L'incident est clos.  
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 16.47 heures.  
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 16.47 uur.*